

Gouvernement du Niger

Programme des Nations Unies pour le Développement

Titre du Projet : Projet de Lutte contre l'Ensamblage des Cuvettes Oasiennes dans les régions de Zinder et de Diffa (PLECO).

DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

Le Projet de Lutte contre l'Ensamblage des Cuvettes Oasiennes dans les régions de Zinder et de Diffa (PLECO) qui se veut un programme opérationnel du Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et la Gestion des Ressources Naturelles (PAN/LCD/GRN) cadre parfaitement à ces orientations stratégiques fondamentales notamment l'amélioration des pratiques agro-sylvo-pastorales. L'objectif global de développement assigné au projet est de « contribuer à la préservation de la productivité des écosystèmes constitutifs des cuvettes oasiennes du Niger oriental ». Les effets attendus du projet et la prise en charge par les populations elles – mêmes de la gestion des cuvettes oasiennes. Pour ce faire, le volet renforcement des capacités, organisation et formation des producteurs ruraux sur des actions durables, négligé dans la conception et l'exécution de différents programmes antérieurs de développement doit être considéré comme une composante majeure des actions futures. La mise en œuvre du projet permettra au plan mondial la production des principaux bénéfices suivants : (i) la restauration des terres dégradées, (ii) la lutte contre la désertification, (iii) la préservation d'écosystèmes particuliers, (iv) le maintien de la diversité biologique et (v) la limitation des phénomènes migratoires extra –frontaliers qui engendrent des conflits et la pression sur les écosystèmes de cuvettes.

Au plan national et local le projet produira les avantages suivants : (i) contribution à la lutte contre la désertification et la pauvreté, (ii) amélioration de la sécurité alimentaire (iii) accroissement du potentiel en terres cultivables et frein à l'exode rural et aux conflits ruraux liés à l'utilisation des ressources naturelles et l'harmonisation et l'intégration des différentes interventions de protections des écosystèmes.

L'alternative du FEM permettra de développer la synergie entre les différentes interventions des programmes et projets dans la zone tout en favorisant une meilleure prise en compte de l'ensemble des dimensions (social, économique et écologique) du développement à travers la promotion de l'approche écosystémique.

Mars 2004

TABLE DE MATIERE

PAGE DE GARDE	1
A. DESCRIPTION DU PROJET	3
I. Analyse de la situation	3
1.1. Présentation de la zone du projet	
1.2- Menaces et causes	
1.3.Alternatives.FEM	
II. Stratégie	8
III. Arrangements de gestion du projet	8
VI. Suivi et évaluation	9
V. Cadre Juridique	10
B.CADRE DES RESULTATS ET DE RESSOURCES	11
PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL	13
PAGE DE SIGNATURE	14
ANNEXES	15

Annexe 1 : Carte de localisation des cuvettes (dans les départements de Gouré et de Mainé) :
(SIGNER et IGNN).

Annexe 2 : Description brève des sites

Annexe 3 : Liens du projet avec les priorités, plans d'action et programmes nationaux

Annexe 4 : Liens avec d'autres projets/programme (s)

Annexe 5 : Activités prévues par le Projet de Taille Moyenne (MSP)

Annexe 6 : Activités prévues dans le cadre du PDF A

Annexe 7 : Activités /programmes récents, en particulier ceux intéressant le FEM au Niger (Portefeuille FEM)

Annexe 8 : Les principaux acteurs du projet

Annexe 9 : Eventuel partenaires pour le financement parallèle/co-Financement

Annexe 10 : Informations sur l'institution requérante.

DESCRIPTION DU PROJET

A. Analyse de la situation

1.1. Présentation de la zone du projet

A l'instar de plusieurs régions du monde, les écosystèmes nigériens subissent de véritables pressions de la part de l'homme et du climat. Il s'agit entre autres de la surexploitation des formations végétales et des défrichements intensifs à des fins agricoles et pastorales, la combustion de la biomasse par des feux de brousse et qui se traduit par un appauvrissement de la diversité biologique, la dégradation des sols et la dégradation de la qualité de l'eau.

Le Niger, pays pauvre (avant dernier au monde suivant l'IDH établi par le PNUD en 2002), vaste et enclavé de 1 267 000 km², dont les 3/4 se trouvent en zones arides et semi-arides, est l'un des pays du Sahel les plus menacés par les phénomènes de dégradation de terres en général et de l'ensablement du capital productif en particulier. Le phénomène de l'ensablement est beaucoup plus marqué dans sa partie orientale notamment dans les régions de Zinder et de Diffa. C'est justement dans cette partie du pays, comprise entre le bassin du Niger (fleuve) et le bassin du Lac Tchad (voir carte annexée) que le projet se propose d'intervenir. Cette zone est caractérisée par la prédominance des cuvettes oasiennes qui particularisent l'écosystème régional.

La zone du projet est un vaste plateau sableux dont l'altitude varie de 300 à 400 mètres. Ses parties hautes correspondent à des bourrelets dunaires dont les sommets sont souvent de sable vif. Ce plateau est constellé de petites dépressions assez profondes et plus ou moins circulaires – les cuvettes et de bas – fonds allongés.

Sur le plan climatique, cette région se caractérise par un climat de type sahélien sensu stricto avec une pluviosité annuelle comprise entre 200 et 400 mm. Le climat se caractérise par une longue saison sèche (9 à 10 mois/an), suivie d'une saison des pluies aux précipitations courtes mais violentes (avec comme conséquence l'érosion hydrique des terres) et typiquement mal répartie dans le temps.

Les activités socio-économiques de la zone du projet sont dominées par l'agriculture et l'élevage, mais qui portent déjà le cachet de la menace sérieuse de la dégradation de l'environnement.

Dans cette zone, le système agricole actuellement en place combine agriculture pluviale (mil, sorgho, niébé) avec une agriculture de cuvette où l'on peut produire, grâce à la présence d'une nappe peu profonde, voir affleurante en son centre, divers produits agricoles (manioc, maïs, patate douce, oignons, canne à sucre, dattes, blé). Ces produits constituent une source de revenus importants et sont adoptés par les populations pour faire face à la précarité du climat.

L'élevage est la deuxième activité économique de la zone et se caractérise par un mode transhumant qui concerne particulièrement les pasteurs nomades et un mode sédentaire qui joue un rôle important par ses liens avec l'agriculture dont notamment la traction (charrettes, charrues), le transport (selles) et la production du fumier. Malheureusement l'utilisation de cette traction animale sur un écosystème déjà fragile accélère d'avantage les effets de dégradation.

En ce qui concerne l'élevage transhumant, le plus important dans la zone, le temps de séjour dans la partie septentrionale est de plus en plus court, ce qui fait que les animaux reviennent assez vite aux abords des cuvettes pour bénéficier des facilités d'abreuvement et du pâturage qui malheureusement s'épuise très rapidement en raison de la forte concentration d'animaux. Cette compétition d'utilisateurs nomades et transhumants d'une part accélère la dégradation des écosystèmes des cuvettes et d'autre part fait naître régulièrement des conflits aux conséquences parfois dramatiques. C'est pour quoi le Gouvernement du Niger avec l'appui financier de l'Agence Française de Développement (AFD) est

entraînent de préparer le démarrage d'un « Programme de sécurisation des systèmes pastoraux dans la région de Zinder » dans la région de Zinder. Les possibilités de faire de ce programme un financement parallèle est une opportunité à saisir et à négocier dans le cadre du PDF A.

De plus, il se trouve que l'important potentiel fourrager est affectée chaque année par des feux de brousse, compromettant ainsi dangereusement les capacités et les possibilités de développement de cette activité et la survie de certaines espèces végétales. En effet le passage répété des feux compromet outre la production, la diversité biologique floristique et faunique en faisant disparaître de nombreuses espèces et annihilé la croissance de plusieurs autres. Il contribue automatiquement à l'érosion des espèces.

La réduction des aires de production de fourrage au détriment des aires de culture, malgré l'ampleur relativement peu frappante de ce phénomène dans cette zone de faible densité de population humaine, la progression des aires cultivées est en moyenne de 11.8% ce qui à long terme peut porter préjudice aux productions animales. Les conflits entre agriculteurs et éleveurs deviennent de plus en plus fréquents.

Actuellement l'ensemble des activités socio-économiques repose sur les ressources des différentes cuvettes. Dans son étude réalisée au début des années 90, Jahiel (1998) mentionne que les parts du revenu agricole global s'élèvent à 51,3% pour les cultures de cuvettes contre 15,3% seulement pour les cultures pluviales, le reste se répartissent entre élevage (25,3%) et vente de natron ou de produits artisanaux (8,1%). Les cultures de cuvette, au départ utilisées comme appoint, sont devenues, vu les conditions climatiques plus arides, la source de revenu principale pour les agriculteurs de la région.

Les cuvettes, en tant que zone de concentration de la diversité biologique par excellence, sont également les zones de production de bois de service, de prélèvement à but médicinal ..etc.

Ces écosystèmes constituent à n'en point douter des sites stratégiques aussi bien sur le plan écologique (grande diversité biologique, lieu de refuge de plusieurs espèces d'oiseaux d'eau, existence des espèces de flores rares...) que socio-économique.

1.2- Menaces et causes

Les cuvettes offrent de meilleures potentialités agricoles. Leur exploitation doit néanmoins tenir compte de la baisse progressive du niveau de la nappe phréatique, de l'augmentation de la salinité et de l'ensablement qui les menace.

Dans les autres terres actuellement exploitées en cultures pluviales extensives, l'amélioration de la productivité doit imposer le recours à une fumure minérale et organique et leur réserve en eau par un travail profond du sol ou l'utilisation d'ouvrages de conservation des eaux et des sols (zai, demi lunes...).

En effet, des problèmes de terres de cultures se posent de plus en plus du fait que le nombre d'exploitants augmente car les difficultés font que certains éleveurs se convertissent en agriculteurs. Depuis quelques années, on assiste à une dégradation de l'environnement écologique de certaines cuvettes et bas fonds. Les dégâts sont les abattages massifs et clandestins des arbres, les incendies et brûlis des cuvettes commis par les exploitants à la recherche de bonnes terres pour les cultures hivernales. Toutes ces pratiques traditionnelles et nouvelles d'utilisation des terres sont aujourd'hui caduques du fait de l'aridité croissante du climat et des pressions croissantes de la part des utilisateurs.

Il s'en suit tantôt de crise marquée par une baisse des productions animales, des conflits sociaux causés par des descentes plus au sud des éleveurs dans les zones agricoles et de manière précoce.

Tout cela fait que ces écosystèmes de cuvette, très productifs, sont malheureusement aujourd'hui gravement menacés par le phénomène d'ensablement qui risque à la longue de compromettre leur existence si des actions urgentes de sauvegarde ne sont pas entreprises. Ces systèmes traditionnels doivent évoluer vers une utilisation durable des ressources des cuvettes.

Au delà de ces écosystèmes particuliers, c'est l'ensemble de la zone qui est soumise au phénomène de l'ensablement. Ce phénomène affecte également les points d'eaux (mares, forages, puits, etc.) et diverses infrastructures dont la Route Nationale de l'Unité (RN1), des villages, des écoles et centres de santé (voir carte).

La formation des dunes de sables, dans cette partie du Niger remonte à plusieurs dizaines d'années et elle fut favorisée par l'accumulation des sables déflatés et transportés par le vent de l'erg ancien des dépôts fluviaux.

Les dunes fossiles et les cordons dunaires entourant les cuvettes se seraient stabilisés grâce à la colonisation par la végétation. Mais durant les différentes périodes arides qui ont suivi, les sommets des cordons dunaires et des dunes isolées, auraient subi une déstabilisation par l'action du vent, suite à la disparition de la végétation due aux techniques culturales traditionnelles et l'aridité du climat. Ces dunes se sont alors ravivées et les sables se sont remis en mouvement.

Les pratiques culturales traditionnelles caractérisées par les jachères qui ont été beaucoup utilisées dans la région, et l'adoption des techniques modernes par utilisation des cultures attelées dans un écosystème déjà aride, ont entraîné la disparition quasi totale de la végétation, mettant ainsi à nu, les sommets des dunes. Ainsi, elle aurait aggravé l'action du vent dont les vitesses maximales sont souvent supérieures à 5 m/s sur les dunes qui auraient subi une forte déstabilisation et une érosion éolienne intense.

Toute cette dynamique éolienne a de profondes répercussions sur le développement local, notamment l'accentuation de l'aridité, la dégradation du potentiel productif agro-sylvo-pastoral (dont les conséquences sont entre autres la réduction de la biomasse, la dégradation des habitats des espèces en voie de disparition etc.), l'insécurité alimentaire et la pauvreté.

L'ampleur du phénomène de l'ensablement a été également mise en exergue par les résultats obtenus au terme de l'étude cartographique des situations d'ensablement dans les Arrondissements de Gouré et de Mainé-soroa, réalisée par le Projet de Lutte contre l'Ensablement des Terres de Cultures dans les départements de Zinder et de Diffa (Projet NER/89/004) entre 1993-1994. En effet cette étude a permis d'identifier dans ces deux circonscriptions administratives, le nombre des cuvettes humides existant et leur degré d'ensablement. Au total plus de 2 300 cuvettes ont été inventoriées dont plus du tiers sont considérées comme humides c'est à dire retenant l'eau pendant 4 à 6 mois dans l'année. Aussi cette étude a révélé qu'environ 1 300 parmi ces cuvettes sont menacées d'ensablement et certaines sont de nos jours perdues irrémédiablement parce qu'elles se sont asséchées et ensablées.

Ces pertes en terre agricole sont d'autant plus graves que leur productivité était élevée par comparaison avec les terres environnantes. Ces pertes de moyens de production ont conduit à une baisse des revenus agricoles. La pauvreté n'a cessé de s'accentuer, menant à l'inévitable exode rural. Les conflits liés à l'utilisation des ressources qui s'amenuisent, deviennent de plus en plus élevés. La zone est actuellement proche d'une catastrophe écologique et sa population ne cesse de s'appauvrir.

C'est ainsi que les autorités, ayant constaté la dégradation prononcée de ces cuvettes, avaient d'une part imposé des mesures très strictes pour réglementer la coupe de bois et, d'autre part entrepris une opération massive de reboisement afin de permettre la reconstitution du patrimoine forestier de ces différents bassins versants.

Depuis les années 80 plusieurs actions de protection de l'environnement et de lutte contre la désertification et l'ensablement ont été entreprises dans la zone par les projets, les ONG et les collectivités. Ces actions étaient axées sur la fixation des dunes de sables, le reboisement pour la restauration, les ceintures vertes des villes, les plantations d'alignement.. etc. Des projets d'envergure moyenne sont mis en œuvre ces dernières années (Projet de lutte contre l'Ensablement des Terres de Cultures dans les Départements de Zinder et de Diffa, MEVCO et P/GRN Mainé soroa) Jusqu'à maintenant les projets ont permis de fixer quelques milliers d'hectare de dunes de sable sans s'attaquer particulièrement à la protection des cuvettes, ce que est largement en deçà des besoins. Mais ces projets ont permis de démontrer aux populations la faisabilité technico-économique de la lutte contre l'ensablement, de développer une expertise technique sur le sujet et surtout d'expérimenter une approche participative mobilisatrice des populations. Ces acquis des projets antérieurs constituent des atouts importants pour les projets à venir.

Malgré leurs objectifs déclarés, plusieurs projets fonctionnent sur une base sectorielle. Les activités font peu de place sur l'aménagement et le développement des productions agro pastorales et la nécessaire intégration des activités à la base.

De ces différentes interventions, plusieurs leçons peuvent être tirées pouvant servir de base à la mise en œuvre d'une nouvelle intervention basée sur la gestion durable de ces écosystèmes fragiles. Elles peuvent particulièrement se résumer aux expériences du Projet de lutte contre l'Ensablement des Terres de Cultures dans les Départements de Zinder et de Diffa. Il s'agit de :

Du point de vue méthodologique

une bonne connaissance des caractéristiques du milieu et des potentialités agro-écologiques et sociales des zones et groupes cibles est essentielle si l'on veut véritablement aider les populations à restaurer le milieu naturel et améliorer leurs conditions de vie (aménagement du territoire et amélioration des productions et des revenus). Elle doit être fondée sur des diagnostics villageois, opérationnels, participatifs et itératifs.

L'intégration de la composante "femmes" dans les actions de fixation des dunes : les femmes organisées en groupements d'intérêts socio-économiques ont montré qu'elles peuvent jouer un rôle très important dans toutes les actions de fixation biologique des dunes.

Du point de vue technique :

la maîtrise du choix des espèces de fixation biologique : (i) Sur les crêtes et pentes protégées des dunes mouvantes, les espèces adaptées comme *Prosopis juliflora*, *Parkinsonia aculeata*, et *Acacia holosericea* se développent bien, même en s'ensevelissant en cas de manque de claies appropriées tandis que sur les pentes de ces dunes exposées aux vents, ces mêmes espèces ont un développement médiocre. Au niveau des replats inter-dunaires et des zones semi-stabilisées, ce sont les espèces locales (*Acacia senegal*, *Leptadenia pyrotechnica*, *Acacia nilotica*, etc) qui apparaissent les plus adaptées.

(ii) L'importance des paillages en fixation des dunes par l'épandage du fumier sur voiles éoliens très érosifs.

L'importance des entretiens, de la protection des arbres plantés ainsi que l'évaluation des taux de survie s'avère indispensable ;

1.3

Alternatives

FEM

Les moyens de lutte contre l'ensablement dans les cuvettes se basent jusqu'alors sur les techniques de fixation mécanique et biologique des dunes. Malgré la réussite de la faisabilité technique de la fixation

des dunes dans la zone d'intervention du PLECO, les résultats obtenus des différentes interventions de projets sont mitigés eu égard à l'ampleur du phénomène d'ensablement et aussi au manque d'harmonisation et de synergie dans leur mise en œuvre. En effet, les réalisations des projets sont caractérisées le plus souvent par des opérations ponctuelles et sporadiques avec des impacts limités car utilisant parfois des approches non durables.

Il est alors évident qu'une solution durable au problème d'ensablement dans cette zone de cuvettes doit passer nécessairement par des actions de grande envergure, qui seront mises en œuvre dans un contexte participatif de globalité et d'intégration réelle.

C'est fort de cette conviction, que les populations riveraines des cuvettes, fortement préoccupées par cette situation, ont vivement souhaité, dans le cadre du processus participatif d'élaboration du PAN, le montage d'un projet de lutte contre le « mal » des cuvettes. Pour répondre à cette sollicitation insistante des communautés rurales l'idée du présent projet est formulée.

Le financement du PDFA permettra ainsi d'affiner cette idée à travers la réalisation d'études complémentaires qui déboucheront sur la formulation du dossier de « projet de taille moyenne ».

Ce programme aura pour finalité la prise en charge par les populations elles-mêmes de la gestion des cuvettes oasiennes. Pour ce faire, le volet renforcement des capacités, organisation et formation des producteurs ruraux sur des actions durables, négligé dans la conception et l'exécution de différents programmes antérieurs de développement doit être considéré comme une composante majeure des actions futures.

Le projet cadre parfaitement avec les orientations et les priorités définies dans le PAN notamment la préservation du capital productif. Aussi, la lutte contre l'ensablement, principale visée du projet, constitue un des sous-programmes majeur du PAN. Le projet s'intègre également à un des principaux axes de la stratégie Nationale de la Réduction de la Pauvreté (SRP) à savoir « accroître la contribution des secteurs productifs à la croissance économique et à la sécurité alimentaire ». Il s'inscrit aussi dans le domaine de coopération n°1 de l'UNDAF relatif à la Sécurité Alimentaire et à la Gestion des Ressources Naturelles.

La mise en œuvre du projet permettra au plan mondial la production des principaux bénéfices suivants : (i) la restauration des terres dégradées, (ii) la lutte contre la désertification, (iii) la préservation d'écosystèmes particuliers, (iv) le maintien de la diversité biologique et (v) la limitation des phénomènes migratoires extra-frontaliers qui engendrent des conflits et la pression sur les écosystèmes de cuvettes.

Au plan national et local le projet produira les avantages suivants : (i) contribution à la lutte contre la désertification et la pauvreté, (ii) amélioration de la sécurité alimentaire (iii) accroissement du potentiel en terres cultivables et frein à l'exode rural et aux conflits ruraux liés à l'utilisation des ressources naturelles et l'harmonisation et l'intégration des différentes interventions de protections des écosystèmes.

De ce fait, le PLECO s'inscrit pleinement dans les principes fondamentaux du PAN/LCD-GRN et répond aux critères de sélection de l'OP-15, sur la dégradation des terres, du FEM.

A tous ces éléments justifiant l'intervention du FEM, s'ajoutent :

La conformité du projet aux programmes prioritaires et actions urgentes dans la zone : rien n'est envisageable sans la maîtrise de la mobilisation des dunes. Le caractère pilote des actions proposées s'inscrit dans un élan de recherche de " l'effet tâche d'huile " pour les autres régions du pays et du monde.

L'ampleur du phénomène de l'ensablement ;

L'étude cartographique des situations d'ensablement met en évidence l'ampleur de la dégradation des ressources de base de la production agricole due à l'ensablement ;

Aujourd'hui, on peut considérer que l'ensablement est généralisé dans l'ensemble du Niger oriental ;

La nécessité de l'accroissement de la productivité agricole au niveau des cuvettes humides ;

Les contraintes techniques et organisationnelles de développement de la production agricole dans les cuvettes humides peuvent être levées si un programme intensif de mise en valeur de ces espaces est bien exécuté ;

L'importance de la contribution des cultures issues des cuvettes humides dans la réalisation de la sécurité alimentaire.

II. Stratégie

Au plan stratégique, la mise en œuvre du projet reposera sur une approche globale et intégrée qui prendra en compte les dimensions sociale, économique et écologique de la zone d'intervention et en faisant la promotion d'une pleine et entière participation des populations et d'une répartition clarifiée des rôles et responsabilités entre l'ensemble des acteurs impliqués dans le développement de la zone (Etat, collectivités, société civile, ONG, autorités coutumières etc.). Le projet veillera à assurer une synergie fonctionnelle avec les interventions des autres projets et acteurs dans la zone et capitalisera les expériences acquises dans le domaine tant au Niger et au niveau du portefeuille du FEM en général.

Elle s'appuiera également sur les acquis des précédentes interventions dans la zone et en adoptera une vision à long terme de la problématique du développement durable. Une démarche globale et intégrée, prenant en compte, non seulement, les différents éléments des systèmes ruraux, agro-sylvo-pastoraux ainsi que les autres activités économiques, artisanat et commerce, mais aussi les aspects sociologiques, juridiques et institutionnels, sera requise.

III. Arrangements de gestion du projet

Plusieurs Ministères et autres structures étatiques et privées, notamment le Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la lutte contre la Désertification le Ministère chargé des ressources animales, le Ministère chargé de l'Agriculture, le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD) dont la tutelle relève du cabinet du premier Ministre, les projets intervenantss dans la zone, les partenaires bilatéraux et multilatéraux, le Secrétariat Permanent du Code Rural, les commissions foncières, les collectivités décentralisées et les communautés locales sont impliqués.

En tant qu'agence d'exécution du FEM, le PNUD sera impliqué à travers ses bureaux de Niamey. Le PNUD en plus du suivi de la mise en œuvre du projet apportera les appuis nécessaire notamment dans le domaine de partage d'expériences des autres projets du FEM et veillera à créer la synergie nécessaire avec le portefeuille FEM et d' autres projets.

Au niveau du Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification, la Direction de l'Environnement est chargée de la mise en œuvre de la politique nationale en matière de LCD.

Le Ministère de l'Hydraulique de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification (MHE/LCD) à travers sa Direction de l'Environnement assurera la tutelle du projet.

Le projet sera supervisé par un Comité de Pilotage (CP) qui sera créé par arrêté du Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification. Le CP sera composé de toutes les structures impliquées et d'autres partenaires stratégiques.

Un coordonnateur du projet sera sélectionné par un comité DE/PNUD en suivant les procédures internes du PNUD : diffusion d'avis de vacance de poste, présélection, comité d'interview et recherche de références professionnelles et morales sur le meilleur candidat et nommé par le Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification. Le coordonnateur sera responsable de toutes les activités de la phase préparatoire du PLECO et sera basé à Niamey. Le recrutement des consultants pour conduire les différentes études se fera sur la base des procédures en vigueur au PNUD.

Le PNUD/FEM est responsable devant le conseil du FEM pour l'ensemble de l'exécution du projet. Le PNUD/FEM sera aussi responsable pour toute la supervision technique du projet. Ceci inclut : l'approbation de tous les Termes de Référence (TdR) non encore annexés au document de projet ; la participation aux différentes rencontres ; la participation à toute autre mission de supervision si nécessaire ; l'approbation de la sélection du coordinateur du PDF-A ; l'approbation des révisions budgétaires et l'organisation des audits.

VI. Suivi et évaluation

L'ensemble du système de suivi-évaluation du projet sera basé sur les procédures et les directives du système de suivi-évaluation du PNUD.

Les activités indiquées dans le document seront planifiées dès la sélection du Coordonnateur du projet ; ensuite, le suivi interne sera assuré grâce à une planification trimestrielle portant sur toutes les activités, et à une planification spécifique à chaque activité. En outre, des réunions et des missions de terrain à différents niveaux (national et de la zone d'intervention du projet) permettront d'apporter des solutions aux contraintes de terrain au fur et à mesure de leur apparition. Les rapports semestriels et ceux spécifiques (à chaque activité) permettront également de rendre compte du déroulement du projet sur le terrain.

Dans le cadre du suivi, il est prévu pendant le PDF-A une réunion de validation du document du projet, des réunions de concertations avec les partenaires et principaux acteurs; ces rencontres examineront entre autres les plans de mise en œuvre et les rapports d'exécution. Ces type de rencontres pourront aussi avoir lieu pour trancher éventuellement de questions importantes ou sensibles posées au projet.

Le Directeur chargé de la lutte contre la désertification du Niger présidera les réunions. Il rendra ensuite compte à son ministère de tutelle du déroulement du projet.

A la fin de la période d'exécution, le projet fera l'objet d'une évaluation et d'un audit comptable et financier. Le document du Projet de Taille Moyenne qui ressortira de cette phase de préparation sera déposé au bureau du PNUD pour transmission au Secrétariat du Fond pour l'Environnement Mondial. Ce document de projet sera accompagné du rapport financier de la mise en œuvre du PDF A.

V. Cadre Juridique

Le présent document de projet doit être l'instrument référé à l'article 1 de l'Accord signé entre le Gouvernement du Niger et le Programme des Nations Unies pour le Développement. L'Agence de mise en œuvre du pays hôte doit pour les raisons de l'Accord Standard de l'Assistance de Base se référer aux agences gouvernementales coopérantes décrites dans cet accord.

Toutes les activités citées dans le document de projet doivent être conduites en conséquence. Cependant, en cas de nécessité de changements /modifications des activités prévues, toutes les parties signataires du document du projet doivent marquer leur accord.

L'Agence d'Exécution désignée à la page de couverture du document de projet a été dûment mandatée par le PNUD et l'autorité gouvernementale de coordination pour exécuter ce projet et de ce fait observeront les procédures en vigueur en matière de comptabilité, rapport financier et d'audit.

Le présent document de projet, s'inscrit dans le cadre du Programme Cadre de Pays 2004 – 2007 signé entre le Gouvernement du Niger et le PNUD le 23 décembre 2003.

B. CADRE DES RESULTATS ET DE RESSOURCES

Le détail des activités de la phase du PDF A est présenté en annexe

Effet escompté tel qu'il est énoncé dans le cadre de résultat du pays : 1. Ressources naturelles gérées de façon durable par les communautés (niveau de productivité et de diversité biologique des écosystèmes améliorés). 2. Capacités des femmes et des hommes à réaliser des activités productives diversifiées renforcées (sources de revenu diversifiées et revenu moyen augmenté dans le monde rural). 3. Institutions de gestion de l'environnement plus performantes.

Indicateur d'effet tel qu'il est énoncé dans le cadre des résultats et des ressources du programme, y compris les activités de base : A) Nombre de plan d'aménagement mis en place. B) Stratégie et Plan d'Action, nombre d'outils révisés, réédités et vulgarisés. C) Dispositifs et nombre d'outils mis en place. D) Nombre de schémas locaux d'aménagement élaborés. E) Activités conduites pour la mise en œuvre de la stratégie de communication environnementale.

Ligne de service du CFP : renforcement de capacités institutionnelles et sécurité alimentaire.

Stratégie de partenariat : Le PNUD intervient dans ce projet d'abord en tant qu'agence d'exécution du FEM. Pour cela le PNUD Niamey sera le bureau coordonnateur et assurera la supervision de l'ensemble du projet. Le PNUD-FEM assurera également une supervision technique de la mise en œuvre du PDF-A. Il devra notamment donner des avis de non-objection pour les éléments suivants : la sélection des consultants et du coordinateur de projet ; toute révision des activités ; les révisions budgétaires et les différents rapports.

La Direction de l'Environnement assurera la tutelle du projet et nommera un Coordonnateur selon les procédures indiquées dans ce document, elle rendra compte au Ministre de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la lutte contre la désertification.

Titre et numéro du Projet : Projet de Lutte contre l'Ensablement des Cuvettes Oasiennes dans les régions de Zinder et de Diffa (PLECO).

Produits attendus	Cibles annuel de produits	Activités clefs	Apports
Un document de projet de Taille Moyenne est élaboré	<p>Le chronogramme des activités sera établie par le Coordonnateur recruté et validé à l'atelier de lancement du projet.</p>	Rédaction du document provisoire de projet de taille moyenne	Appui technique et suivi du PNUD , contribution financière de FEM 3 000 \$
La dynamique des phénomènes de l'ensablement et de la dégradation des terres des cuvettes ainsi que son		Rédaction et diffusion des rapports et du document de projet ;	
		Multiplication et diffusion des rapports et du document de projet.	Appui technique et suivi du PNUD , contribution financière de FEM 2.500 \$ dont une partie pour achat imprimante
		Ateliers /rencontres de restitution et de validation en présence de toutes les parties prenantes.	Appui technique et suivi du PNUD , contribution financière de FEM 2500 \$
		Recrutement de 5 experts (1 international et 4 nationaux) ;	
		Prise de connaissance et compilation des données disponibles ;	
		Faire l'état des lieux avec toutes les	

<p>impact sur l'écosystème des cuvettes et les activités socio-économiques sont mieux connues;</p> <p>La stratégie de gestion participative et durable des espaces menacés par l'ensablement est définie, adoptée et mise en œuvre</p> <p>Les populations locales riveraines des cuvettes sont organisées autour et formées sur les techniques éprouvées (novatrices ou non) de la gestion de ces ressources;</p> <p>Les techniques et technologies durables d'intensification agricole sont adaptées à la situation de l'écosystème et vulgarisées ;</p> <p>Les cuvettes et les infrastructures sont préservées et le potentiel en terres exploitables des cuvettes est accru</p>		<p>parties prenantes ;</p> <p>Rencontre avec les parties prenantes, ministères, institution, partenaires au développement, projets, ONG et Associations, niveau central ;</p> <p>Sorties sur le terrain et étude des différents milieux</p> <p>Rédaction des premiers drafts ;</p> <p>Validation des études ; Recherches complémentaires ;</p>	<p>Appui technique et suivi du PNUD , contribution financière de FEM 15 000 \$</p> <p>Appui technique et suivi du PNUD , contribution financière de FEM 2.000 \$</p> <p>Appui technique et suivi du PNUD , contribution financière de FEM 5000 \$</p>
--	--	--	--

PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL

Produits escomptés	Activités clefs	Chronogramme					Res-ponsable	Budget Programmé		
		M1	M2	M3	M4	M5		Source de fonds	Descriptif du budget	Montant \$US
Rapports des ateliers et rencontres sont disponibles	Rencontres /concertations avec les parties prenantes, ministres, institutions, projets, ONG et associations, niveau central et recherche documentaire (3 semaines).	X	X	X	X	X	DE (Direction de l'Environnement)	GEF	74 500 frais divers (rencontres)	2000
Prise de connaissance et compilation des données disponibles ; Un état des lieux avec toutes les parties prenantes	Voyages sur le terrain et étude des différents milieux (2 mois)		X	X			DE	GEF	71 600 Missions sur le terrain	5000
Document final de projet à présenter au FEM est disponible	Rédaction du Document provisoire de projet (3 semaines)				X	X	DE	GEF	74 200 Publication	1000
	Atelier de restitution en présence de toutes les parties prenantes (2 jours)				X	X	DE	GEF	74 500 frais divers (Atelier)	2500
	Appui institutionnel (1 micro +imprimante)	X					DE	GEF	72 800 Achat matériel informatique	2500
	Rédaction du Document final de projet (1 semaine)					X	DE	GEF	74 200 Publication	2000
	Consultant/Expert international (1Semaine)	X				X	PNUD/DE	GEF	71 200 Consultants international	5000
	Consultants/Experts nationaux (4)	X	X	X	X	X	DE /PNUD	GEF PNUD	71 300 Consultants nationaux	10000
								TOTAL	30 000	

PAGE DE SIGNATURE

Effets de l'UNDAF et Indicateurs :

- 1.1. Cadre institutionnel propice à la mise en œuvre des politiques de sécurité alimentaire notamment pour les groupes vulnérables.
- 1.2 Production et revenu des populations rurales diversifiés et augmentés notamment pour les groupes vulnérables.
- 3.5. Environnement mieux préservé et gestion de ressources naturelles améliorée.

Effets escomptés/Indicateurs :

1. Institutions de gestion de l'environnement plus performantes
2. Ressources naturelles gérées de façon durable par les communautés (niveaux de productivité et de diversité biologique des écosystèmes améliorés)

Produits escomptés et Indicateurs :

- Opérateurs des ONG, OCB, secteur privé, services techniques et collectivités sont appuyés pour une gestion intégrée des ressources naturelles ;
Commissions foncières fonctionnelles en place sont appuyées ;
Forêts aménagées ;
Aires protégées (parcs, réserves naturelles et écosystème fragile) aménagées et protégées ;
Terres récupérées et restaurées ;

Partenaire Chargé de mise en œuvre : Direction de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification .

Autre Partenaire : PNUD Niger

<p>Titre du Projet : Projet de Lutte contre l'Ensablement des Cuvettes Oasiennes dans les régions de Zinder et de Diffa (PLECO).</p> <p>Numéro du Projet : Durée du projet : 5 mois</p> <p>Modalité de gestion : NEX</p>	<p>Budget: 30 000 US \$</p> <p>Frais de gestion : Budget Total: 30 000 US \$</p> <p>Ressources allouées : 30 000 US \$ Gouvernement : Locaux + Personnel</p> <p>Ressources du FEM : 25 000US \$ PNUD Niger : 5 000 US \$</p>
---	--

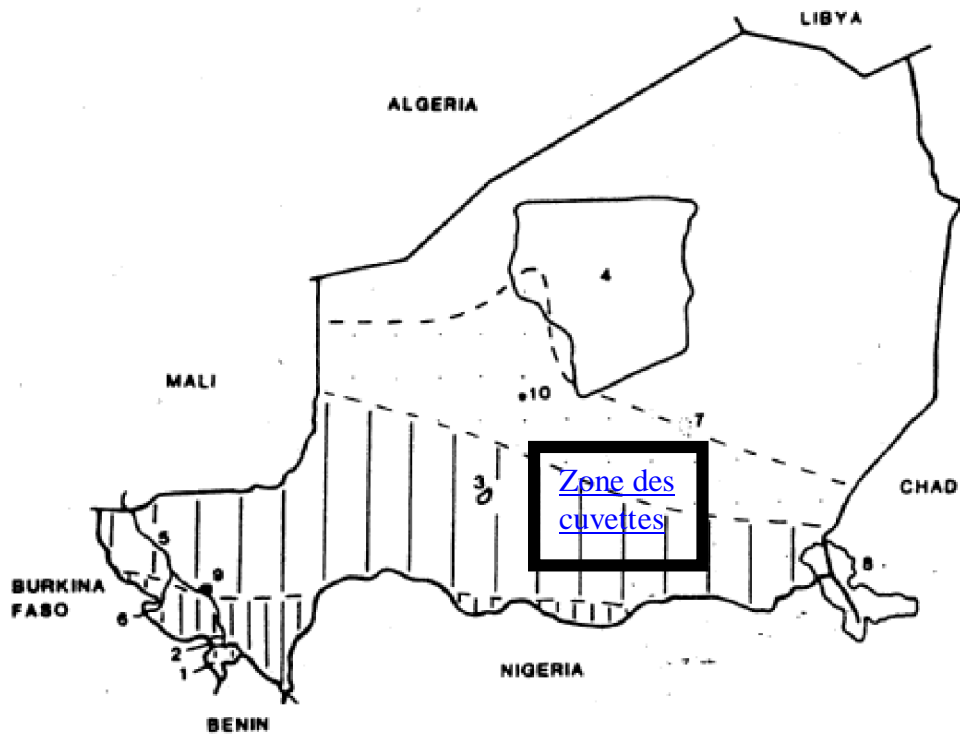
Approuvé au nom de : _____ Signature _____ Nom/Titre _____

Gouvernement du Niger : _____

PNUD : _____

ANNEXES

Annexe 1 : Carte de localisation des cuvettes (dans les départements de Gouré et de Mainé) :
(SIGNER et IGNN).



Annexe 2 : Description brève des sites

Les sites du projet sont localisés dans les régions de Zinder (département de Gouré) et de Diffa (département de Mainé Soroa).

Le relief

La zone du projet est caractérisée par un relief relativement plat dont l'altitude moyenne se situe entre 300 à 400 m. Cependant, par endroit (massif de mounio par exemple), on rencontre des sommets qui atteignent plus de 600 m (exemple de Termit avec un pic à 170 m). Par opposition à ces massifs, on rencontre dans le bassin de la Korama (Magaria, Matamèye, Mirriah) des dépressions dont l'altitude moyenne tourne autour de 320 m. Cette zone est occupée par d'anciennes dunes de sables stabilisées et indurées. On rencontre également de nombreux talwegs profonds de plusieurs dizaines de mètres au niveau des interstices interdunaires formant ainsi un chapelet de cuvettes sèches où inondées selon les saisons.

Les formations géologiques

Sur le plan géologique, la zone du projet est marquée au centre par des affleurements du socle cristallin dans les massifs du Damagaram mounio. Ces massifs séparent deux grands ensembles sédimentaires : au Nord, le bassin des Ouillimiden, qui appartient au grand bassin du fleuve, à l'Est et au Sud le bassin du lac Tchad. Les formations géologiques rencontrées des plus récentes aux plus anciennes sont respectivement alluvionnaires, continentales et du socle.

La variété de la formation géologique du département laisse espérer l'existence d'importantes potentialités en ressources minières telles que du gypse, du natron, du kaolin et du phosphate.

Le réseau hydrographique

Le réseau hydrographique est constitué essentiellement par des tracés de cours d'eau à caractère temporaire et qui ne sont actifs que durant la saison des pluies.

Les précipitations

Les variations spatiales des hauteurs des précipitations dans la région sont importantes de même que les variations annuelles. Aujourd'hui, l'isohyète 200 mm se stabilise.

Le climat comprend 4 saisons bien tranchées :

d'Octobre à Décembre on assiste à une saison relativement froide avec des nuits fraîches au cours desquelles la température descend parfois en dessous de 14°C ; les vents sont forts et leur direction varie du nord – est au est –nord –est : c'est l'alizé continental nord.

de mars à fin Mai, une saison chaude avec des vents brûlants durant laquelle la température atteint un maximum de 41° C à l'ombre et ne descend pratiquement pas dessous de 20° C la nuit. C'est l'harmattan.

de juin à septembre, une saison de pluie avec une précipitation moyenne comprise entre 350 et 400 mm par an. L'humidité est assez forte et la température moyenne est de 27° C. Les vents de direction Ouest sont dominants. La végétation est constituée par quelques formations naturelles acacia et de quelques espèces, à dominance arbustive et clairsemée.

Quant **aux sols** ils sont en général pauvres et lessivés.

Le contexte économique est caractérisé principalement par des activités agro pastorales.

L'agriculture est axée sur les cultures pluviales et le maraîchage. Les principales spéculations sont le mil, le sorgho et le niébé pour les cultures pluviales ; la laitue, le chou, tomates, carottes, aubergines et courges pour les cultures maraîchères.

Quant à l'Elevage, il se pratique sous deux formes :

Elevage sédentaire ;
Elevage nomadisant.

L'embouche animale ou élevage de case est également pratiquée en particulier par les femmes.

Annexe 3 : Liens du projet avec les priorités, plans d'action et programmes nationaux

Depuis le début des années 1990, le Niger s'est intensément lancé dans l'élaboration de plans, programmes et stratégies en matière de l'environnement. Actuellement le pays est doté d'un dispositif institutionnel, de stratégies et d'un arsenal juridique relatifs à la gestion de l'environnement.

Par ailleurs le Gouvernement du Niger a adopté une Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) qui vise, d'ici 2015, la réduction du pourcentage de la population qui vit en dessous du seuil de la pauvreté de 66% à 50% par (i) la création d'un cadre macro-économique stable ; (ii) le développement des secteurs productifs; (iii) l'amélioration de l'accès des démunis aux services sociaux de base ; et (iv) la promotion de la bonne gouvernance et le renforcement des capacités.

S'agissant du volet «développement des secteurs productifs», le gouvernement a élaboré une Stratégie de Développement Rural (SDR) faisant partie intégrante de la SRP et prenant en compte expressément les aspects relatifs à la lutte contre la dégradation des terres et la gestion durable des ressources naturelles.

Dans la même lancée, le Niger a élaboré un Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD) à travers un processus participatif. Ce plan qui fait partie intégrante de la SDR, tient lieu de l'Agenda 21 national et devrait permettre au Niger de préserver l'environnement urbain et rural contre les pollutions et nuisances diverses d'une part et d'utiliser rationnellement et durablement les ressources naturelles renouvelables au bénéfice des populations et de l'économie nationale. Le PNEDD, se veut un cadre de référence et d'orientation en matière de planification des actions environnementales, un instrument de mise en œuvre de diverses conventions internationales et autres engagements auxquels a souscrit le Niger, et enfin un outil stratégique de lutte contre la pauvreté.

Le PNEDD repose sur six (6) programmes majeurs à savoir :

Le Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles (PAN/LCD/GRN) ;

Le Programme Eau et développement Durable ;

Le Programme Energie et Développement Durable ;

Le Programme Environnement Urbain et Cadre de Vie ;

Le Programme de Gestion de la Diversité Biologique ;

Le Programme Changements et Variabilités Climatiques.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de ces différents programmes, instruments de politique nationale, des stratégies et/ou plans d'actions y relatifs ont été élaborés.

Relativement au programme de lutte contre la désertification et de gestion des ressources naturelles, un plan d'action intitulé PAN/LCD/GRN a été élaboré conformément aux dispositions de la CCD et adopté par le gouvernement en 2001.

Le Projet de Lutte contre l'Ensemblement des Cuvettes Oasiennes dans les régions de Zinder et de Diffa (PLECO) qui se veut un programme opérationnel du PAN/LCD/GRN cadre parfaitement à ces orientations stratégiques fondamentales notamment l'amélioration des pratiques agro-sylvo-pastorales. Ces orientations stratégiques sont entre autres :

Adopter une approche participative d'aménagement des terroirs ;

Procéder au transfert des pouvoirs de décision aux communautés de base et rendre effective leur responsabilisation dans l'esprit de la décentralisation ;

Restaurer et préserver le capital productif ;

Améliorer les pratiques agro-sylvo-pastorales ;

Renforcer les capacités au service du développement de l'agriculture en matière d'information, d'éducation, de communication (IEC), d'appui conseil, de crédits, d'approvisionnement et de commercialisation, etc.

Le PLECO contribuera également à la concrétisation des objectifs des stratégies nationales en matière de gestion de la diversité biologique et sur les changements climatiques, moyens de mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique et de la Convention Cadre sur les Changements Climatiques.

Annexe 4 : Liens avec d'autres projets/programme (s)

L'agent d'exécution se chargera de coordonner et de promouvoir l'échange des expériences entre les différents projet notamment les projets inversion des tendances à la dégradation des terres et des eaux du bassin du Lac Tchad, le projet Air Ténéré, le Programme de sécurisation des systèmes pastoraux dans la région de Zinder de l'AFD et les projets similaires du portefeuille du FEM.

Annexe 5 : Activités prévues par le Projet de Taille Moyenne (MSP)

La définition et la répartition des activités du projet entre les donateurs seront déterminées pendant la phase préparatoire et seront finalisées lors d'une évaluation conjointe.

Néanmoins pour atteindre les résultats plusieurs activités seront réalisées dont entre autres :

Réalisation des études complémentaires et la réalisation des études diagnostiques ;

Fixation mécanique et biologique des dunes mouvantes de sables..

Développement des stratégies en matière de conservation de la diversité biologique avec les communautés ;

Valorisation des connaissances endogènes ;

Développement de l'esprit des femmes et des jeunes en matière de conservation de la diversité biologique ;

Au stade actuel, il est envisagé que le FEM contribuera aux actions relatives à: (1) les capacités des communautés locales et des agents techniques sont renforcées ; (2) un programme est élaboré et adopté.

Annexe 6 : Activités prévues dans le cadre du PDF A

I- CONSULTATION

Recrutement de 5 experts (1 international et 4 nationaux) ;

Prise de connaissance et compilation des données disponibles ;

Faire l'état des lieux avec toutes les parties prenantes ;

Rencontre avec les parties prenantes, ministères, institution, partenaires au développement, projets, ONG et Associations, niveau central ;

Sorties sur le terrain et étude des différents milieux ;

Rédaction des premiers drafts ;

Validation des études ;

Recherches complémentaires ;

Rédaction du document provisoire de projet de taille moyenne

II- ATELIER ET RENCONTRES

Ateliers /rencontres de restitution et de validation en présence de toutes les parties prenantes.

III- FINALISATION DU PROJET

Rédaction et diffusion des rapports et du document de projet ;

Multiplication et diffusion des rapports et du document de projet.

Annexe 7 : Activités /programmes récents, en particulier ceux intéressant le FEM au Niger (Portefeuille FEM)

Evaluation des besoins de renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et plan d'action en matière de biodiversité ;

Conservation à base communautaire de la biodiversité dans les zones périphériques transfrontalières des parcs de W, d'Arley et de Pendjari ;

Elaboration de la Stratégie Nationale de Mise en œuvre de la Convention ; Cadre sur les changements Climatiques (PNUD 1999) ;

Projet fleuve Niger (PNUD, BM, ABN);

L'analyse transfrontière des écosystèmes partagés entre le Niger et le Nigeria (Projet Niger – Nigeria –UNEP);

Inversion des tendances en matière de dégradation des terres et de l'eau dans les écosystèmes du bassin du Lac Tchad ;

Projet Cogestion de la Réserve d'Air et du Ténéré ;

Programme National d'Adaptation (document récemment dans le circuit du FEM) ;

Auto évaluation Nationale des Capacités à Renforcer pour la gestion de l'environnement mondial (document en cours de finalisation).

Coping with Drought and climate change (DDC-UNDP).

Desert Margin Programme (PNUE/PNUD, ICRISAT)

Annexe 8 : Les principaux acteurs du projet

Plusieurs Ministères et autres structures étatiques et privées, notamment le Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la lutte contre la Désertification le Ministère chargé des ressources animales, le Ministère chargé de l'Agriculture, le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD) dont la tutelle relève du cabinet du premier Ministre, les projets intervenantss dans la zone, les partenaires bilatéraux et multilatéraux, le Secrétariat Permanent du Code Rural, les commissions foncières, les collectivités décentralisées et les communautés locales sont impliqués.

Au niveau du Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification, la Direction de l'Environnement est chargée de la mise en œuvre de la politique nationale en matière de LCD.

Annexe 9 : Eventuel partenaires pour le financement parallèle/co-financement

Projet Promotion de l'Irrigation Privée (PIP), financé par la Banque Mondiale;
Projet Gestion des Ressources Naturelles de Maine, financé par la Coopération Danoise ;
Projet Envahissement des cuvettes par apports éoliens dans l'arrondissement de Gouré : analyse des processus, étude d'impacts, moyens de lutte, remédiation, financé par la coopération belge ;
Projet d'Appui au Développement Agro – pastoral du département de Diffa, financé par la BAD ;
Programme de sécurisation des systèmes pastoraux dans la région de Zinder ;
Population locale pour sa participation en nature ;
Etat du Niger (humain et matériel) ;
PNUD Niger : financement d'une étude de base.

Annexe 10 : INFORMATIONS SUR L'INSTITUTION REQUERANTE

1. Mandat

Au niveau national, la Direction de l'Environnement est chargée de la mise en œuvre de l'agenda 21 national.

2. Admissibilité du pays: Le Niger a ratifié la Convention sur la lutte Contre la Désertification en 1996. Dans le domaine de l'environnement en général, le Niger a ratifié les conventions suivantes :

Conventions	Date de ratification
Convention Africaine sur la conservation de la nature et les ressources naturelles	1970
CITES	1973
Convention sur le Patrimoine Mondial	1974
Convention de Bonn sur les Espèces Migratrices	1980
Convention de RAMSAR	1987
Convention sur la Diversité Biologique	1995
UNFCCC	1995
CCD	1996